EHPAD Résidence Saint Vincent	**FICHE PRATIQUE 5 :** **Votre linge**	**Codification :** PAR/ADM/DOCS/DIR/40/18.08.2026 **Pages :** Page **1** sur **2** **Date de rédaction :** 18/08/2026 **Statut :**
Rédaction : BIANCARDINI Valérie, Directrice EHPAD **Validation :**		
Destinataires : Futurs résidents, familles		

Quelques repères pour préparer et entretenir votre trousseau

À la Résidence Saint Vincent, l'entretien du linge est organisé afin de faciliter votre quotidien.

Le linge fourni par la Résidence

Le linge hôtelier nécessaire à votre séjour est fourni et entretenu par la Résidence avec l'appui de son prestataire.
Il comprend notamment :

- Les draps et éléments de literie ;
- Le linge de toilette fourni par l'établissement ;
- Le linge hôtelier utilisé dans le cadre de votre accompagnement.

Vous n'avez donc pas à prévoir ces éléments dans votre trousseau.

Votre linge personnel

Votre linge personnel peut être pris en charge dans le cadre de l'organisation de la lingerie de la Résidence.
Pour votre confort, nous vous recommandons de prévoir un trousseau suffisamment fourni et adapté :

- À vos habitudes vestimentaires ;
- À votre autonomie ;
- Aux différentes saisons ;
- Aux activités auxquelles vous souhaitez participer ;
- À vos éventuels besoins particuliers.

Privilégiez des vêtements confortables, faciles à enfiler et adaptés à un entretien fréquent.

Identifier vos vêtements

Afin d'éviter les pertes et de permettre à chaque vêtement de retrouver facilement son propriétaire, l'ensemble du linge personnel doit être identifié au nom du résident.

Les modalités de marquage

La lingère réalise le marquage initial de votre linge. Le service est inclus dans vos prestations.

Lorsqu'un nouveau vêtement est apporté au cours du séjour, pensez également à le remettre à la lingère afin de le faire identifier avant sa mise dans le circuit de blanchisserie.

Quels vêtements éviter ?

Certains vêtements ou textiles sont peu adaptés au traitement en blanchisserie.
Nous vous recommandons d'éviter :

- Les vêtements particulièrement fragiles ;
- Les textiles nécessitant un lavage à la main ;
- Les vêtements nécessitant impérativement un nettoyage à sec ;
- Les textiles susceptibles de rétrécir ou de déteindre ;
- Les vêtements ou accessoires de grande valeur.

Si vous souhaitez conserver ce type de vêtements, leur entretien peut être organisé par vos proches ou confié à un prestataire extérieur, à votre charge.
Pensez à renouveler votre trousseau
Au cours du séjour, votre linge peut s'user ou devenir inadapté à votre situation.
Le résident et/ou ses proches sont invités à veiller régulièrement à ce que le trousseau reste :

- Suffisamment fourni ;
- Adapté à la saison ;
- Adapté à la taille et aux besoins du résident ;
- En bon état.

Si un besoin est constaté, l'équipe peut en informer le résident ou ses proches.

En cas de linge manquant ou détérioré

Si vous constatez qu'un vêtement est manquant, a été échangé ou a été détérioré, signalez-le rapidement à un professionnel ou à l'accueil afin qu'une recherche puisse être effectuée.
L'identification préalable du vêtement facilite considérablement cette recherche.
Les modalités relatives à la prise en charge du linge et à la responsabilité de l'établissement sont précisées dans le règlement de fonctionnement et le contrat de séjour.

À retenir

✓ Je prévois des vêtements en quantité suffisante et adaptés à mes habitudes.
✓ Tout mon linge personnel doit être identifié à mon nom.
✓ Je fais identifier les nouveaux vêtements avant leur mise au lavage.
✓ J'évite de confier à la blanchisserie des vêtements fragiles ou de grande valeur.
✓ Je signale rapidement tout linge manquant ou détérioré.